



**Séance du Groupe de coordination
Mercredi 21 juin 2017 de 17h00 à 19h00
Salle PM 234
PV ADOPTE**

Présents : Céline Merad Malinverni, Sophie Canellini, Emilia Costes Madeira, Greta Pelgrims, Roland Emery, Olivier Maulini, Michel Oris, Laurent Vité, Jean-Luc Boesiger, Raphaël Fornallaz, Waël Almoman.
Excusée : Dominique Bruxelles.

1. Adoption de l'OJ

L'OJ est adopté.

2. Adoption du projet de PV du 16 mai 2017

- Il faut remplacer le « Y » figurant au point 5.a) par :
Parmi les étudiants candidats à la FEP, 195 doivent terminer leur tronc commun (certains ont encore un cours à valider mais ont eu le droit de passer en second cycle). Parmi ces 195 étudiants en cours de tronc commun, 23 ont été éliminés de la procédure d'admission en raison d'un échec à l'examen de français.
Parmi les 172 restants après cet examen, 38 se sont désistés (très souvent pour l'allemand).
Aujourd'hui, il reste donc 134 candidats dont les crédits du tronc commun sont en cours d'acquisition.
- Point 6 b), il faut remplacer « en juin 2017 » par : « avant la pause de l'été 2017 ».
Ce qui donne : Le dossier de reconnaissance sera bouclé ~~en juin 2017~~ avant la pause de l'été 2017

3. Information des co-présidentes : CAS-FT Démarrage souhaité du comité de programme à la rentrée.

4. Forensec :

a) Bilan du dispositif transitoire (DT)

Sur les trois ans du DT, 127 étudiants ont été admis en Forensec :
64 étudiants en 2015-16,
35 étudiants en 2016-17

26 étudiants en 2017-18.

Pour la rentrée 2017-18, il y eut 52 inscriptions. On peut donc en conclure que ce sont 26 étudiants qui auraient souhaité profiter du DT et n'ont pas pu le faire.

Dans des disciplines telles que les mathématiques, l'allemand, le français et l'anglais, le DT a en principe pu accueillir tous les détenteurs de CCDIDA qui se sont inscrits.

- b) Autres informations de la coordination de programme
 57 étudiants ont été admis en MASE 1 pour la rentrée 2017-18
 30 étudiants sont inscrits en CSDS à la rentrée 2017-18

Etudiants en formation 2017-2018

Discipline	MASE 1ère année	MASE 2ème année	CSDS	Rattrapage	Total
allemand	16	9	1	2	28
anglais	10	8	4	2	24
arts visuels	0	3	0	1	4
biologie	0	3	2	1	6
chimie	0	1	1	0	2
droit	1	0	1	0	2
économie	2	0	0	0	2
éducation physique	0	7	0	1	8
espagnol	0	1	0	0	1
français	8	8	3	0	19
géographie	2	1	3	2	8
grec	0	0	1	0	1
histoire	1	4	5	1	11
histoire de l'art	0	0	1	0	1
informatique	1	0	0	0	1
italien	0	0	3	0	3
latin	0	0	1	0	1
mathématiques	13	12	4	2	31
philosophie	0	1	0	0	1
physique	3	2	0	1	6
Total	57	60	30	13	160

5. FEP :

- a) Information sur le calendrier de prise de position de Swissuniversities (masterisation de la formation du primaire)

b) C'est en principe le 6 septembre que la chambre des hep de Swissuniversities prendra position.

Le dernier pays en date à avoir modifié le temps de formation des enseignants primaires est la Belgique. Désormais, les enseignants primaires belges seront formés en quatre ans.

Dès la rentrée 2017-18, il s'agit pour la FEP de se préparer à la concrétisation du parcours en quatre ans « amélioré » et de faire la démonstration.

- c) Autres informations de la coordination de programme – dont la 1^{ère} concerne aussi la MESP.

Le rectorat a adopté sans modification le projet de modification du règlement d'études de la MESP (dans sa séance du 22.05.17) ainsi que le projet de modification du règlement d'études du BA en sciences de l'éducation de la FPSE (dans sa séance du 29.05.17).

La modification de l'article 12B du règlement de l'enseignement primaire (qui a sa source dans la LIP), dont la formulation a été proposée par l'UNIGE, entre en vigueur le 21 juin 2017 ! Il y a enfin une disposition réglementaire qui pose clairement le principe selon lequel si le nombre d'étudiants admissibles dépasse le nombre de places de stage déterminé par le DIP, ne sont admis que les candidats retenus à l'issue de la procédure d'admission menée par l'UNIGE.

Mobilité : les cas de mobilité intra-suisse posent parfois des problèmes, étant donné que les plans d'études des formations à l'enseignement primaire sont en trois ans en Suisse allemande. Mais des solutions ont été trouvées.

6. MESP :

- Considérant l'art 132 de la LIP, un représentant du DIP siège désormais dans la commission d'admission.
- La dernière commission stages/emploi a lancé les travaux pour se doter de nouvelles procédures de travail relatives à la planification des stages. Les problèmes rencontrés (calendrier et définition précise des rôles) sont en voie de résolution.

Lors de la dernière commission enseignement – stage – emploi, une première discussion a été menée concernant la demande des employeurs d'une formation complémentaire pour les professionnels non porteurs d'un titre requis engagés depuis de nombreuses années dans l'enseignement spécialisé public et privé subventionné. Un repérage plus précis des besoins est en cours. Des premières procédures de travail ont été discutées.

- La coordinatrice des stages sera absente au semestre d'automne. Un remplacement est prévu.

- Engagements à l'OMP : la coordination de programme a été saisie (par des étudiants fraîchement diplômés) de procédures d'engagement particulières. C'est avec le consentement de ces étudiants qu'il en est fait mention lors de ce GdC. Il y a deux entretiens prévus pour chaque personne qui postule à l'OMP. Au terme de ces deux entretiens en vue de la rentrée 2017-18, 4 étudiants n'ont pas été engagés. Deux d'entre eux ont été recalés au 2^{ème} entretien. Lors de ce 2^{ème} entretien d'engagement, d'une durée d'environ 10 minutes, aucune question n'a été posée quant au parcours ou au fonctionnement professionnel. Les étudiants disent avoir dû répondre à des questions vagues, ne concernant que des habitudes de vie et leur vie privée. Ils disent avoir été interrompus dans leurs réponses et avoir eu le sentiment de ne pas avoir été écoutés. Ils relèvent l'absence d'interactions.

Or, au DIP, les procédures de recrutement au DIP sont bien définies et le cadre fixant les modalités existe.

Par ailleurs, des témoignages concordants ont été reçus à la SPG. Celle-ci va agir.

L'OMP prend note. Il ne se prononce pas sur des cas particuliers. Chaque personne concernée peut questionner le recruteur et le représentant de l'OMP s'engage à fournir toute indication utile. Le processus a déjà évolué (moins d'entretiens). Lors du 1^{er} entretien, la personne qui postule est reçue par un représentant RH, un directeur d'établissement et un représentant de la direction pédagogique. Les aspects concrets du métier, l'expérience, les tâches qui attendent le candidat, le cahier de charges et le profil du poste sont thématiques. La procédure d'engagement dans son ensemble est à présent interrogée par l'OMP, sous l'impulsion de la nouvelle responsable RH de l'OMP.

Les étudiants qui ont passé par cette procédure reconnaissent la pertinence et le professionnalisme de la commission qui s'occupe du 1^{er} entretien.

- Demande de reconnaissance du diplôme MESP par la CDIP : 11 chapitres sont faits. Le 13 juillet, la demande de reconnaissance sera déposée sur le bureau de Michel Oris et sur celui de la direction de l'IUFE.